# RÉSERVE CIVIQUE

DU TEMPS POUR LA RÉPUBLIQUE

## POUR OFFRIR UN SERVICE SIMPLE, ACCESSIBLE ET NATIONAL

**AUX ASSOCIATIONS OU ORGANISMES PUBLICS**
qui ont des besoins humains pour des missions ou des projets d'intérêt général.

**AUX CITOYENS**
qui souhaitent, à titre bénévole et occasionnel, être utiles concrètement à la société.

**LA RÉSERVE**
DONNE SA PLACE
À CHAQUE ACTEUR
(PRIVÉ, PUBLIC, CITOYEN)
DANS LA CO-CONSTRUCTION
DU BIEN COMMUN.

**RÉSERVISTES**

Citoyens français

Étrangers résidents
régulièrement sur
le territoire français

De plus de 16 ans

**MISSIONS OCCASIONNELLES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL**

**ORGANISMES D'ACCUEIL**

Associations et organismes
sans but lucratif de droit français

Personnes morales de
droit public : collectivités
territoriales,établissements publics
(hôpitaux, lycées, universités, GIP…)

Services de l'Etat

**COORDINATION DE LA RÉSERVE CIVIQUE**

Préfets

Référents territoriaux

Haut-commissaire à
l'engagement civique

## COMPLÉMENTARITÉ AVEC LES FORMES D'ENGAGEMENT EXISTANTES

La Réserve civique réunit sur une même plateforme toutes les missions d'engagement ponctuel en faveur de l'intérêt général et incarnant les valeurs de la République.

La Réserve civique agit en partenariat avec d'autres plateformes associatives ou territoriales consacrées à l'engagement.

La Réserve civique se distingue du service civique par la nature occasionnelle de l'engagement, par l'absence de limite d'âge et par son caractère bénévole.

Elle intègre les Réserves citoyennes déjà existantes.
La Réserve peut être un premier pas vers un engagement bénévole plus pérenne ou le prolongement d'un engagement préexistant.
C'est un outil de promotion de l'offre associative qui permettra de **toucher un large public et de bénéficier d'une visibilité accrue**.
C'est aussi un outil qui permet d'associer des bénévoles aux projets des services publics.

# LES MISSIONS

Les missions ne sont pas imposées par l'État mais proposées par le monde associatif, les collectivités territoriales et les services de l'État.

Ces missions occasionnelles peuvent être ponctuelles ou récurrentes.

**9 PRINCIPAUX DOMAINES D'ACTIONS**

- L'éducation
- La santé
- La solidarité
- Le sport
- La culture
- La mémoire & la citoyenneté
- L'environnement
- Les situations d'urgence et événements exceptionnels
- La coopération Internationale

## LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Les associations politiques ou cultuelles, les congrégations, les fondations ou comités d'entreprise sont exclus du dispositif.

## COMMENT ÇA MARCHE ?

Rendez-vous sur la plateforme numérique
de la Réserve civique

**WWW.RESERVE-CIVIQUE.BETA.GOUV.FR**

Inscrivez votre organisation comme organisme d'accueil et remplissez le formulaire avec toutes les informations nécessaires au sujet de votre(vos) mission(s)

Une fois votre inscription validée, vos missions sont publiées et les réservistes peuvent s'inscrire pour y participer.

Il vous appartiendra ensuite de leur répondre, de les accueillir et de les accompagner pour mener à bien leur mission.

## CONTACT

Pour toute question ou demande, contactez le référent départemental de la Réserve civique ou posez votre question sur la plateforme.

RÉSERVE CIVIQUE
DU TEMPS POUR LA RÉPUBLIQUE